

Désaccord aménagements cuisine

Par chseil

Bonjour,

Quel sont les recours de cette situation ?

"En 2023 a mon arrivée dans le logement (maison de 3 niveaux) , le propriétaire nous accorde verbalement le droit d'aménager une cuisine au rdc dans une pièce.

Je fais l'installation sans passer par un professionnel.

A mon départ, à l'état des lieux de sortie il me demande verbalement de l'enlever.

L'agence qui gère le bien me contact pour m'informer que si le propriétaire décide de faire retirer la cuisine elle le devra l'être ou s'il la garde en cas de non conformité au diagnostic DPE la mise au norme sera a ma charge.

Est-ce normal ?

Merci